

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal

Du 19 octobre 2020

Etat de présence

L'an deux mille vingt, le dix-neuf du mois d'octobre, à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Planfoy, dûment convoqué, s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence du maire : Monsieur Cédric LOUBET.

Date de convocation du conseil municipal : 9 octobre 2020

PRESENTS : MM.LOUBET, RAPHARD, GIRAUD, BRAULT, OLLIER, BONNET, BONNICI, CLUZEL, DURIEUX, FRASZCZAK, GAMBINA, GEORJON, JOURJON

Absents excusés : MM BEAL et GACHE

Pouvoir de Monsieur BEAL à Monsieur LOUBET.

Secrétaire de séance : Madame Nadine RAPHARD est désignée secrétaire de séance par le Conseil municipal.

Aucune observation concernant le procès-verbal de la réunion de septembre dernier.

1. **Projet d'aménagement site du Vignolet: demande de subvention auprès du Département**

Monsieur le Maire explique qu'une subvention a été déposée, dans le cadre du plan de relance, auprès de la Région Auvergne Rhône-Alpes. IL s'agit d'un aménagement de salles au profit des associations, une remise en état des vestiaires du foot, site du Vignolet, ainsi qu'une mise en conformité de l'assainissement.

Après une rencontre avec les élus du Département de la Loire, il est possible de bénéficier également d'une subvention complémentaire, dans le cadre de l'enveloppe territorialisée, à hauteur de 25 %, afin d'apporter un soutien à l'activité économique.

**Où cet exposé,
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la demande de subvention auprès du département de la Loire pour le projet d'aménagement du Vignolet, dans le cadre de l'enveloppe territorialisée,

- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention.

2. Eclairage public, éclairage raisonné : demande de subvention auprès de la Région AURA

Noël GIRAUD indique que le Parc du Pilat est porteur de projet d'une opération « éclairage raisonné », pour l'éclairage public des communes, avec un subventionnement de la Région AURA. En effet, la commune dispose de 134 points lumineux, dont 6 LED. L'opération consiste au remplacement de 60 % des lampes par des luminaires basse consommation, LED et autres techniques encore à l'étude.

Le montant des travaux s'établit à : 65 000 € HT

Cette opération est déjà subventionnée par le SIEL, à hauteur de 44 %. Le reste à charge pour la Commune d'environ 36 000 € pourrait donc recevoir une aide régionale de 50 %, soit un reste à payer pour Planfoy de 18 000 €.

Le Maire ajoute que cette amélioration du parc des luminaires de la Commune permettrait une économie non seulement sur la consommation, mais aussi sur le prix de l'abonnement et l'entretien nécessaire, de 25 ans au lieu de 10 ans pour les points lumineux actuels.

Noël GIRAUD ajoute enfin que l'amortissement serait de 8 ans.

**Où cet exposé
Le conseil municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la demande de subvention auprès de la Région, par l'intermédiaire du Parc du Pilat, pour un éclairage raisonné,

- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette demande de subvention.

3. Personnel communal : suppression de poste et modification du tableau des effectifs

Il s'agit de la suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe, à temps complet et de la mise à jour du tableau des effectifs correspondant.

Approbation à l'unanimité

4. Questions diverses

- Point sur l'avancement des chantiers, notamment pour les travaux de renouvellement AEP Le Guizay, chemin des Côtes : la consultation est lancée et le retour des offres est attendu pour le 30 octobre prochain. Une réunion de la commission d'appel d'offres s'ensuivra pour le choix de l'entreprise. Des contacts seront pris avec les riverains concernés pour leur expliquer les travaux.
- Télétravail : des devis ont été réalisés par Annabelle CLUZEL afin de commander un PC portable pour les agents administratifs, pour le télétravail.
- APE : un goûter d'Halloween aura lieu le samedi 31 octobre de 15h30 à 17h30, salle communale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15